



Groupe de Travail CCRF du 1^{er} octobre 2019

Toujours plus de questions que de réponses !

Et un intolérable mépris allié à une véritable désinvolture !

Un groupe de travail du CT « personnels et missions » s'est réuni le 1^{er} octobre 2019, sous la Présidence de M. André SCHWOB, Chef de service du soutien au réseau.

L'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** était représentée par Françoise LAGOUANERE (SG CCRF-FO, DDCSPP 40), Dominique GENDRON (SG Adjoint CCRF-FO, DDCSPP 89), Johann PASCOT (SG CFTC-CCRF, ENCCRF), Céline VAUTIER (CFTC-CCRF, DDCSPP 47) et Anne MORAND (CFTC-CCRF, DDCSPP 15).

Ordre du jour :

- **Points d'entrée désignés (PED) ;**
- **Point d'étape sur le plan de transformation de la DGCCRF ;**
- **Recrutements 2020.**

Compte tenu des circonstances et des incertitudes entourant les projets en cours, l'alliance **CCRF-FO / **CFTC-CCRF** a procédé à la lecture d'une déclaration liminaire (jointe en fin de compte rendu).**

PED :

Le rapport de la Mission IGS relative aux contrôles à l'importation, qui comporte des pistes d'amélioration, a été présenté.

En réponse à notre interrogation liminaire, il a été confirmé **qu'un arbitrage était intervenu et que la DGDDI allait reprendre l'intégralité des contrôles à l'importation au PED de Dunkerque et au futur PED de Calais.**

La mission de contrôles à l'importation, fastidieuse, mal cernée par les agents qui ne l'exercent pas et parfois mal prise en compte dans la charge de travail des agents qui l'exercent alors même qu'ils sont spécialisés sur d'autres missions, va être valorisée par des opérations de communication sur le sujet.

Sa finalité va également être expliquée aux stagiaires ENCCRF.

Notre alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** s'est déclarée très favorable à ce que les effectifs dédiés aux contrôles à l'import soient neutralisés pour le calcul de l'indicateur de productivité.

Par ailleurs, dès 2020, l'objectif en matière de contrôles à l'import de produits bio ne serait plus fixé en nombre de prélèvements mais de contrôles physiques.

Les organisations locales du travail pourraient également être revues (rotation des agents,...).

Plan de transformation de la DGCCRF :

Le plan stratégique sera publié avant la fin de l'année 2019.

- ✓ **CNRP** (Centre National de Réponse au Public) : objectif 1^{er} octobre 2020

Une préfiguratrice a été nommée (Isabelle COLLIN, ENCCRF). Le CNRP sera basé à Montpellier et comportera 30 agents CCRF, pouvant être positionnés en DD(CS)PP (agents sur des fonctions « accueil consommateurs »).

- ✓ **Projet SESAM** (Service d'information pour l'Enquête au Service des Agents en Mobilité) :

Le prototype d'interface mobile élaboré par les étudiants SUPELEC sera expérimenté sur 30 enquêteurs volontaires dès ce mois d'octobre (2 agents par région, au SNE et à La Réunion). L'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** demeurera extrêmement vigilante quant à tout détournement de ces outils de la mobilité au détriment des enquêteurs.

✓ Organisation territoriale : **Un projet extrêmement dangereux !**

Selon M. SCHWOB, à défaut d'une ligne hiérarchique (... puisque la chaîne de commandement n'est pas reconstruite...), il faut une ligne managériale.

L'objectif est de:

- placer chaque agent sous l'autorité d'un encadrant métier,
- organiser les services pour que chaque équipe soit autonome,
- réduire le portefeuille de missions des agents.

La solution préconisée par le Ministre Bruno LE MAIRE dans une lettre du 30 août adressée aux Préfets de région est le rapprochement entre services CCRF départementaux (d'une même région), **la solution privilégiée par la DGCCRF étant la fusion d'équipes dans le cadre d'un arrêté du Premier Ministre.**

M. SCHWOB a affirmé qu'il n'existait aucune carte, ni simulation, ni de liste de départements... et que l'interdépartementalité n'engendrera aucun allongement des déplacements pour les agents, ce dont il est permis de douter !

Les problématiques de réservation des véhicules de service et de remboursement des nuitées n'ont aucunement été anticipées !

En outre, le travail en interdépartementalité sera inscrit sur les fiches de poste. **Il ne sera donc pas fait appel au volontariat !**

Interrogé par **CCRF-FO / CFTC-CCRF**, M. SCHWOB a confirmé que la base de réflexion porterait sur les propositions de mutualisations interdépartementales découlant de la **cartographie des compétences** qui vient d'être réalisée par les chefs de Pôles C dans le cadre du plan stratégique.

Notre alliance **CCRF-FO / CFTC-CCRF**, outre ses déclarations liminaires relatives aux dangers de l'interdépartementalité dans le cadre des réductions d'effectifs, **préfigurant la disparition d'implantations départementales**, a fait remarquer que la proposition du Ministre allait une fois de plus se heurter à la réalité interministérielle, dans la mesure où des **services mixtes DGCCRF / Services Vétérinaires** sous autorité d'un cadre DGAL existent dans de nombreux départements et que les préconisations de la DGCCRF ne vont pas manquer de susciter de fortes résistances, dans le sens contraire à la ligne hiérarchique CCRF souhaitée.

Pour M. SCHWOB, il n'y a aucun problème puisque les agents CCRF travaillant actuellement dans un service mixte en sortiront de facto avec la fusion des services CCRF de plusieurs départements et ce sur instruction du Premier Ministre ! En tout état de cause, la DGCCRF n'a pas la main sur l'organisation territoriale de ses services, qui relève des propositions qui seront faites au Premier Ministre avant fin octobre par les Préfets de région.

Quant à **l'impact de la création de la nouvelle DDI de l'insertion sur les agents CCRF en DDCSPP** (question posée dans notre liminaire), M. SCHWOB a reconnu que la circulaire était peu claire, mais qu'à priori les UT DIRECCTE fusionnaient avec les DDI, sans que le service CCRF soit impacté...

Recrutements 2020 :

Il est envisagé de ne recruter que des agents de catégorie A en 2020.

Outre les problématiques dénoncées dès notre déclaration liminaire, **cela va mécaniquement limiter les promotions des agents de catégorie C**, déjà malmenés dans leur carrière. L'administration reconnaît le problème et s'est engagée à se pencher sur le corps de catégorie C CCRF. Nous y veillerons.

SGC :

Les préfigureurs ont été nommés et un guide RH a été publié.

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, **40 emplois budgétaires CCRF seront transférés au Ministère de l'Intérieur (donc 40 emplois perdus pour la DGCCRF... outre les suppressions d'emplois inscrites au PLF 2020 !)**. Compte tenu de l'occupation des postes qui peut être à temps partiel dans les secrétariats généraux des DDI, le nombre d'agents CCRF concernés est plus important.

Le transfert doit se faire sur la base du volontariat.

En réponse aux revendications portées dans la liminaire de l'alliance **CCRF-FO / CFTC-CCRF**, l'Administration a notamment indiqué que les agents refusant le transfert devront effectivement réintégrer le service CCRF.

Sécurité sanitaire de l'Alimentation :

La DGCCRF affirme ne détenir aucune information (alors même que le rapport de la Mission inter-inspections devait être rendu fin septembre) et nous a invités à poser la question à la Secrétaire d'Etat à l'occasion de l'audience prévue le lendemain.

Administration Centrale :

En réponse à notre question liminaire, M. SCHWOB a indiqué que la Centrale de la DGCCRF ne serait impactée par la circulaire du 5 juin 2019 que par la création d'un nouveau format d'organigramme, sans bouleversement de la structure.

Dans la mesure où des services centraux seront déjà délocalisés en Province (CNRP, ENCCRF,...), aucune autre délocalisation n'interviendrait....

Rapprochement DGCCRF / DGDDI :

L'Administration n'a pas infirmé les propos de notre liminaire sur le sujet...

Grade de débouché pour les inspecteurs CCRF :

L'alliance **CCRF-FO / CFTC-CCRF** est remontée au créneau pour exiger la réunion d'un GT consacré à la problématique de l'emploi en détachement d'inspecteur expert et sa transformation en grade de débouché.

Fin de non-recevoir de la part de l'Administration, qui n'a pas hésité à affirmer que ce grade de débouché catégorie A CCRF ne sera jamais créé, au motif qu'il existe déjà un grade de débouché inspecteur principal !

Notre alliance a fait remarquer que les inspecteurs experts arrivés au terme de leur détachement de 10 ans (5 ans renouvelables) pouvaient se trouver confrontés à un avis défavorable de la part de leur supérieur hiérarchique ou de leur Directeur pour une nomination dans une nouvelle expertise (il est obligatoire de changer d'expertise).

M. SCHWOB nous a demandé où était le problème !!! Nous avons attiré son attention sur la perte d'un grand nombre de points d'indice (en retombant dans la grille indiciaire des inspecteurs) ... ce qui ne l'a pas ému le moins du monde ! Il a, bien au contraire, joué la carte de la provocation en insistant sur le fait que l'Administration était prête à opposer un refus à une demande de renouvellement ou de nouvelle nomination !

Le risque est donc bien réel, même si M. SCHWOB, face à notre très vive réaction, s'est engagé à étudier les dossiers avec la plus grande humanité !

L'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF affirme que la transformation en grade de débouché de cet emploi en détachement est une nécessité d'une urgence absolue, compte tenu de l'épée de Damoclès qui est désormais au-dessus de la tête des agents concernés !

Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Compensation OIV 2019 :

Bien loin d'ouvrir une négociation sur le sujet, l'Administration envisage de supprimer la compensation OIV !

Une simple réponse va être ultérieurement apportée à la lettre de l'intersyndicale !

L'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF s'insurge contre le mépris de cette DGCCRF parfaitement dans le moule de la Loi de transformation de la Fonction Publique, qui, en pleine période de restructuration drastique, refuse tout réel dialogue social et joue dans le sens contraire aux intérêts des agents !

Déclaration liminaire CCRF-FO / CFTC-CCRF

L'ordre du jour de ce GT et ses documents préparatoires sont largement consacrés aux PED, sujet important compte tenu des difficultés rencontrées par les agents CCRF notamment concernés par le contrôle des produits bio.

Mais les agents CCRF, dans leur ensemble, attendent des éclaircissements quant à leur avenir, au devenir de la DGCCRF et aux conditions d'exercice des missions.

Nos syndicats CCRF-FO et CFTC-CCRF l'affirment : la DGCCRF est entrée dans un processus de déliquescence dès la mise en place de la RéATE.

Aujourd'hui les dégâts sont immenses, tant pour les personnels que pour nos missions de service public et ce n'est pas un plan de gestion de la pénurie mené à l'aveuglette, compte tenu des lourdes incertitudes qui l'entourent, pompeusement dénommé « Plan stratégique », qui est susceptible de nous sortir de l'ornière, bien au contraire.

Rappelons que pendant des années, l'objectif à atteindre était la reconstruction de la chaîne de commandement CCRF, détruite par la RéATE.

Et dès lors, les agents ont été baladés de plan d'actions en plan d'actions dans un cadre interministériel, plans qui ont systématiquement abouti à un cuisant constat d'échec : plan « Hamon », plan « Macron ».

Aujourd'hui, le plan « Le Maire » est sans aucun doute le plus destructeur : on reste dans les DDI, sous la solide mainmise du Ministère de l'Intérieur, sans rétablissement de la chaîne de commandement, en perdant encore des effectifs et avec une ferme volonté de généraliser une interdépartementalité visant à pallier l'inadéquation missions/effectifs et qui sera, de toute évidence, à géométrie variable en fonction des décisions préfectorales locales !

Tout se passe dans la plus grande opacité, pour ne pas dire le plus grand secret, dans un climat d'incertitudes extrêmement anxiogène pour les agents, source de démotivation et de souffrance au travail.

Incertitudes portant sur les effectifs, les missions, leurs conditions d'exercice, l'organisation territoriale et sur le devenir même de la DGCCRF dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et de l'éventualité d'un regroupement sous une forme ou sous une autre des agents DGCCRF / DGAL.

Et c'est dans ce contexte que la DGCCRF touche le fond en matière de dialogue social :

- En contournant les OS pour donner l'illusion d'une adhésion des agents aux réformes.
- Et en n'hésitant désormais plus à manier le passage en force, en publiant des instructions et des notes de service qui modifient substantiellement les droits et garanties des agents (note OIV, instruction B en A, guide de déontologie).

Une DGCCRF sans aucun complexe, parfaitement dans le moule de la nouvelle Fonction Publique que ce gouvernement met en place. Ce mépris est intolérable.

Pour nos syndicats CCRF-FO et CFTC-CCRF, le dialogue social doit passer par la consultation des représentants du personnel et l'ouverture de véritables négociations sur l'ensemble des projets impactant les personnels et les missions.

De nombreux éléments nous laissent présumer du pire dans cette période charnière pour l'avenir de notre Administration, de ses missions de service public et de ses agents :

Concernant les effectifs :

- Les annonces relatives aux suppressions d'emplois à Bercy nous enlèvent tout espoir, ne serait-ce que d'une stabilisation des effectifs.
- La DGCCRF va également être impactée par la mise en place des secrétariats généraux communs (SGC) aux Préfectures et aux DDI, entre le 1er janvier et le 30 juin 2020.
Black-out total quant à l'état des lieux pour la DGCCRF. Mais il serait question de 40 emplois budgétaires CCRF qui partiraient au Ministère de l'Intérieur, donc **40 emplois perdus pour la DGCCRF... auxquels s'ajouteront sans doute d'autres suppressions d'emplois pour 2020 dans le cadre du PLF...**

Au sujet des effectifs... **la liste complète des effectifs cibles 2019 n'a toujours pas été communiquée aux OS**, ce qui est invraisemblable et intolérable, quelle qu'en soit la cause !

Sur le sujet des SGC :

La possibilité est laissée aux Préfets de mutualiser tout ce qui leur paraît « mutualisable », tel que le conseil juridique... ce qui nous laisse craindre le pire quant au contentieux de la DGCCRF, en dépit de l'optimisme affiché par notre Direction Générale. La circulaire du Premier Ministre prévoit un transfert des agents concernés sur la base du volontariat... mais **nul n'est en capacité de nous assurer que le volontariat sera respecté.**

Pour les agents qui rejoindront le SGC, sont prévus une garantie de maintien de la rémunération et un droit au retour dans le ministère d'origine. Mais les conditions de retour n'ont pas été définies dans la circulaire.... Et d'ici-là les CAP de mobilité auront disparu... De même, la garantie de maintien des rémunérations n'est pas claire, tout particulièrement concernant le régime indemnitaire.

Notre alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF exige :

- **que les agents CCRF concernés par un transfert dans les SGC aient le choix de réintégrer le service CCRF de leur département,**
- **une information claire et précise sur le déroulement de carrière et le régime indemnitaire des agents CCRF qui seraient transférés dans les SGC.**

✚ Sur le dossier « sécurité sanitaire de l'alimentation » :

La mission inter-inspections sur la sécurité sanitaire de l'alimentation devait normalement rendre son rapport à la fin du mois de septembre.

Le Ministre plaide pour la création d'une agence de coordination à double tête ... autant dire qu'il s'agit de mettre le doigt dans un engrenage qui conduira tout droit à une agence de contrôle sous une seule autorité, qui ne sera évidemment pas la sienne !

Nous sommes donc extrêmement inquiets quant aux suites qui seront réservées à ce dossier et exigeons des éléments d'information : **Ce rapport a-t-il été rendu ? Dans l'affirmative, nous en exigeons la communication. Quelle orientation est préconisée ? Quel est le périmètre des missions concernées ? Quand les arbitrages seront-ils rendus ?**

Par ailleurs, les incidences sur les DD(CS)PP, donc sur les services CCRF, de la création d'une **nouvelle DDI de l'insertion** prévue par la circulaire du 12 juin sur la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, regroupant pour partie UT DIRECCTE et DDCS, ne sont pas claires. **Des réorganisations, avec généralisation de pôles communs CCRF/ Services vétérinaires sont-elles dans les tuyaux ? Nous exigeons des explications.**

✚ Sur l'organisation territoriale des services CCRF :

Quant à l'adaptation de l'organisation territoriale des services CCRF dans le cadre de cette même circulaire, Bruno LE MAIRE, et ce ne fut pas une surprise, a adressé une **lettre aux Préfets de région**, préconisant le regroupement, sous diverses formes, de services CCRF de plusieurs départements, au motif que près de 40 départements se trouvent en-dessous d'un seuil critique d'effectifs permettant d'assurer les missions et de répondre efficacement en cas de crise.

La solution de bon sens à une inadéquation missions/moyens d'une telle ampleur se trouve dans la création d'emplois et certainement pas dans une interdépartementalité débridée.

Compte tenu du niveau des effectifs, qui fondent comme neige au soleil, cette interdépartementalité préfigure, nous l'affirmons toujours, la **disparition massive d'implantations départementales**. Il faudrait être au pays de Candy pour ne pas le comprendre !

Nous exigeons de connaître l'état d'avancement de ce dossier.

✚ Concernant l'Administration Centrale :

Nous posons une fois encore la question, puisque nous n'avons jamais reçu de réponse précise : **quel sera l'impact sur la DGCCRF de la circulaire du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail ?**

Certaines fonctions ou missions seront-elles délocalisées en région, comme le préconise la circulaire ?

Pour en revenir à l'ordre du jour :

✚ Concernant la situation des PED :

Le compte rendu de la mission relative aux contrôles à l'importation CCRF est très détaillé et fait clairement ressortir tout l'éventail des difficultés rencontrées.

Nous tenons d'ores et déjà à faire remarquer que les suggestions d'améliorations qui y sont mentionnées portant sur le **recrutement de contractuels** pour assurer les missions, n'emportent pas l'adhésion de notre alliance **CCRF-FO / CFTC-CCRF !**

Concernant plus particulièrement le **PED de DUNKERQUE**, l'activité des agents CCRF du département du Nord pourrait se trouver encore gravement impactée par la création du PED de CALAIS dans l'hypothèse du Brexit sans accord qui se profile.

Est-il dès lors envisagé de transférer les contrôles à la DGDDI ?

A propos de la DGDDI, des hypothèses de rapprochement, voire de fusion DGCCRF/DOUANE circulent depuis quelques temps. L'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF souhaite savoir si elles sont réellement fondées et, dans l'affirmative, quelles sont les perspectives.

Face à autant d'incertitudes sur l'intégralité du dossier DGCCRF, est-il utile de préciser qu'un plan stratégique à horizon 2025 apparaît totalement « décalé », pour ne pas dire absurde ?

✚ Concernant les recrutements 2020 :

La DGCCRF s'oriente vers le **recrutement d'agents de catégorie A exclusivement**, ce qui préfigure la généralisation de postes à profil dans le cadre du plan de transformation.

Pour **CCRF-FO / CFTC-CCRF**, cette perspective induit une série de problèmes, qui viendront encore impacter les agents :

- Une ultra-spécialisation serait de nature à bloquer les mutations, d'une part en raison de la durée minimale d'occupation du poste et, d'autre part, en raison de la difficulté à « coller » au profil recherché dans un autre département.
- Par ailleurs, les Inspecteurs de la DGCCRF ne bénéficient pas, contrairement aux autres administrations de Bercy, d'un grade de débouché, mais uniquement d'un emploi fonctionnel en détachement qui a montré toutes ses limites. Ils se trouveront donc massivement sans perspective de carrière.

Nous rappelons notre exigence de constitution d'un groupe de travail dédié à une négociation sur la création d'un grade de débouché pour les Inspecteurs CCRF.